

SARLAT

DÉPARTS ET ARRIVÉES :
PLACE PASTEUR

DIMANCHE 30 AOÛT 2026



1^{er} GRAND PRIX FEMININ DE LA VILLE DE SARLAT

MATINÉE

**DÉPART 9 H
ARRIVÉE 11 H 30**

6 TOURS

30^e TOUR DU PÉRIGORD

APRÈS-MIDI

**DÉPART 13 H 30
ARRIVÉE 17 H 30**

10 TOURS

NATIONAL 2

ROUTE FEMMES



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME

**COUPE DE
FRANCE**



NATIONAL 3



Région
**Nouvelle-
Aquitaine**

Organisation
VC MONPAZIEROIS



Sarlat
Périgord Noir
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Avec le soutien de la Ville de
SarLat
La Canéda

REGLEMENT PARTICULIER

1^{er} Grand Prix féminin de la ville de SARLAT 30 août 2026

Manche 5 Finale Coupe de France Dames N2

Site SARLAT LA CANEDA

Article 1. Organisation

L'organisation du 1^{er} Grand Prix Féminin de la ville de Sarlat est assurée par le **VELO-CLUB MONPAZIEROIS**, avec la participation de la **Municipalité de la ville de SARLAT**.

Article 2. Type d'épreuve

L'épreuve est inscrite au calendrier fédéral, Elite Nationale, **classe 3.66.2. Elle est support de la 5ème manche de la Coupe de France de N2 (finale) selon le règlement Coupe de France 2026 publié par la FFC.** Elle se déroule sur un circuit de 13,520 km à couvrir 6 fois soit 81,120 km. Parcours fléché sigle TP. Les organisateurs se réservent le droit de modifier la distance en cas de force majeure, en accord avec le collège des arbitres.

Article 3. Participation

Epreuve obligatoire pour tous les clubs labellisés N2, des Wild Cards peuvent être attribuées.

Les clubs devront adresser obligatoirement leurs engagements J-6 avant le début de l'épreuve par internet (outil Cicleweb) site de la FFC. Cela concerne la liste des titulaires et des 3 remplaçants maximum.

Les modifications de la liste des engagés (titulaires et remplaçants) pourront intervenir jusqu'à J-3 avant le début de l'épreuve avec l'outil Cicleweb.

Par principe, toute coureuse, non inscrite sur la liste des titulaires/ou des remplaçants, ne pourra prendre part à l'épreuve.

Tous les cas particuliers (et notamment les chutes/blessures entre la date de réalisation des engagements et le déroulement de l'épreuve), se situant en dehors de la liste des engagés des titulaires et des remplaçantes, seront traités par la Présidente du Jury de l'épreuve en accord avec la FFC.

Ces cas particuliers devront obligatoirement faire l'objet d'une présentation d'un certificat médical dûment signé.

Composition des équipes :

(*) : Equipes invitées ; voir Article 3 du règlement de la Coupe de France N1/N2/ 2026.

Renseignements informations :

Jean-Louis Gauthier VELO-CLUB MONPAZIEROIS, la Douelle 24540 MONPAZIER. Mail : gjl@wanadoo.fr Tél : 06.85.11.58.76. **Présidente jury arbitres : Cyrielle Servat : 06 89 13 92 18**

Article 4. Permanence

La permanence de départ se tiendra le 29 août de **17H à 18H15** Salle Ancien restaurant d'application, place Pasteur à Sarlat la Canéda, rue du Général Leclerc. La confirmation des partantes et le retrait des dossards par les responsables d'équipes et coureuses s'effectueront à cette même permanence. **Une caution de 60 € sera demandée pour les dossards et plaques de cadre. Les dossards ne devront pas être pliés, les plaques de cadre ne devront pas être coupées.**

Les transpondeurs perdus ou non rendus seront facturés par la société STS.

La réunion des directeurs sportifs organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement de la FFC en présence des membres du collège des commissaires est fixé à **18h30 à la permanence.**

Article 5. Permanence. Opération de départ

Le quartier où devront stationner les véhicules des équipes et véhicules **techniques se situe place de la Grande Rigaudie. Prière de respecter les lieux.**

La signature des coureuses se fera au car podium sonorisation MDS ligne d'arrivée à partir de **8h**. Appel des coureuses à 8h50 Place Pasteur. Tous les véhicules techniques devront se trouver à 8h50, par ordre au panneau 300 mètres, au niveau de la dérivation d'arrivée. Aucun véhicule prenant le convoi en route ne sera toléré. **Le départ fictif est prévu à 9h place Pasteur. Le départ réel sera donné 2.500 km après, au sommet de la côte de la croix d'Allon.**

Article 6. Radio Tour

Toutes les parties prenantes de l'organisation seront munies d'émetteurs-récepteurs ou de récepteurs Fréquence 157.550 prestataire ACP Assistance Sport. Ils seront distribués place Pasteur. Ces appareils devront être remis immédiatement après l'arrivée au responsable stationné au même endroit.

Article 7. Assistance technique neutre

Le service d'assistance technique est assuré par les véhicules neutres de ACP Assistance. Tout dépannage se fera à l'arrêt sur le côté droit (aux concurrentes de prendre leurs dispositions).

Article 8. Incidents dans les derniers kilomètres

Conformément à l'article 2.6.24 du règlement FFC, les dispositions relatives aux incidents de course dans les derniers kilomètres, ne sont pas applicables à l'épreuve.

Article 9. Ravitaillement

La zone prévue par l'organisation sera délimitée en accord avec le collège des arbitres lors de la réunion des DS.

Article 10. Dérivation

Une dérivation obligatoire est mise en place pour les véhicules des directeurs sportifs, les motos, véhicules suiveurs, 300 mètres à droite avant la ligne d'arrivée. Seuls sont autorisés à franchir la ligne d'arrivée les véhicules suivants : Direction de l'organisation, commissaires, véhicule balai, médecin officiel, (article 2.3.6 du règlement).

Article 11. Délais d'arrivée

Toute coureuse arrivant dans un délai dépassant 8 % du temps de la vainqueur n'est plus retenue au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le collège des commissaires, en consultation avec l'organisateur. **Toute coureuse isolée, pointée à plus de 5 minutes du peloton principal doit s'arrêter et quitter la course**

Article 12. Classements, prix, trophées

Les classements suivants seront établis :

Un classement individuel.

La dotation de l'épreuve conformément au barème FFC s'élève à 1220 € entre les 20 premières coureuses du classement officiel.

Un classement des points chauds 150 €/3.

Etabli par l'addition des points obtenus au 2ème, 4ème tour sur la ligne d'arrivée.

La cotation des points : 5-3-2-1 points, respectivement de la 1^{ère} à la 4^{ème} coureuse classée.

En cas d'égalité de points, selon l'article 2.3.33 le départage se fera à la place à l'arrivée.

Un classement de la MG 150 €/3 au sommet de la côte de la Croix d'Allon même principe, 3ème, 5ème tour.

En cas d'égalité de points, même principe que pour le classement des points chauds.

Trophée à la vainqueur du Km 24.

Des primes pourront être mises en compétition. Les prix et classements annexes seront versés par la FFC.

Article 13. Contrôle médical

Le règlement antidopage de la FFC, s'applique intégralement à la présente épreuve. Les locaux prévus pour les prélèvements (contrôle antidopage) sont situés 1, rue Général Leclerc, 1^{er} étage.

Article 14. Protocole

Les coureuses suivantes doivent se présenter au protocole en tenue de compétition dans un délai de 10 minutes après l'arrivée :

Les trois premières de l'épreuve. La 1^{ère} du classement général des points chauds. La 1^{ère} du classement général du meilleur grimpeur, la lauréate du Km 24. Les trois premières équipes au classement général de la Coupe de France et les trois premières du classement individuel.

En cas d'attente trop longue, plus de 10 minutes, la pénalité en vigueur sera appliquée et l'organisateur se réserve le droit de garder les dotations concernées. Délais à respecter car à 13h30 sera donné le départ de l'épreuve hommes.

Article 15. Pénalités

Le barème de pénalités de la FFC est seul applicable.

Article 16. Sécurité

Les motocyclistes de la gendarmerie nationale, les motards civils licenciés à la FFC, les signaleurs et les gendarmes piétons sont chargés de la sécurité.

La Croix Blanche avec véhicule sanitaire, un médecin, un véhicule balai, suivront la course dans son intégralité, en relais avec le centre de secours Sapeurs-Pompiers de Sarlat.

Pour les secours en cas d'urgence contacter : Hôpital de Sarlat : 05.53.31.75.75. Portable composer le 112.

Responsable sécurité organisation Jacques Ravillon : 06 37 69 75 08

Article 17. Eco responsabilité et lutte contre toutes formes de violences

Cette épreuve est placée sous le signe de l'éco responsabilité : utilisation de papier recyclable, **mise en place d'une zone de déchets** sur le parcours qui sera **délimitée par des panneaux adéquats, protection des sites.**

Présence de véhicules électriques et hybrides pour le transport des arbitres et encadrement, formation à l'écoconduite des chauffeurs etc.

Une référente chargée de déceler toute forme de violence sera désigné par l'organisateur.



REGLEMENT PARTICULIER
30ème TOUR DU PERIGORD 30 août 2026
Manche 4 Finale Coupe de France de Nationale 3
Site SARLAT LA CANEDA

Article 1. Organisation

L'organisation du 30ème Tour du Périgord est assurée par **le VELO-CLUB MONPAZIEROIS**, avec la participation de la **Municipalité de la ville de SARLAT**.

Article 2. Type d'épreuve

L'épreuve est inscrite au calendrier fédéral, Elite Nationale, **classe 3.57. Elle est support de la 4ème manche de la Coupe de France de N3 (finale) selon le règlement Coupe de France 2026 publié par la FFC.** Elle se déroule sur un circuit de 13,520 km à couvrir 10 fois soit 135.520 km. Parcours fléché sigle TP. Les organisateurs se réservent le droit de modifier la distance en cas de force majeure, en accord avec le collège des arbitres.

Article 3. Participation

Epreuve obligatoire pour tous les clubs labellisés N3, des Wild Cards peuvent être invitées dans la limite de 30 équipes maximum participantes *.

Les clubs devront adresser obligatoirement leurs engagements J-6 avant le début de l'épreuve par internet (outil Cicleweb) site de la FFC. Cela concerne la liste des 6 titulaires et des 3 remplaçants maximum.

Les modifications de la liste des engagés (titulaires et remplaçants) pourront intervenir jusqu'à J-3 avant le début de l'épreuve avec l'outil Cicleweb.

Par principe, tout coureur, non inscrit sur la liste des titulaires/ou des remplaçants, ne pourra prendre part à l'épreuve.

Tous les cas particuliers (et notamment les chutes/blessures entre la date de réalisation des engagements et le déroulement de l'épreuve), se situant en dehors de la liste des engagés des 6 titulaires et des 3 remplaçants, seront traités par le Président du Jury de l'épreuve en accord avec la FFC.

Ces cas particuliers devront obligatoirement faire l'objet d'une présentation d'un certificat médical dûment signé.

Composition des équipes : 6 coureurs Elite ou open 1.

(*) : Equipes invitées ; voir Article 3 du règlement de la Coupe de France N1/N2/N3 2026.

Renseignements informations :

Jean-Louis Gauthier VELO-CLUB MONPAZIEROIS, la Douelle 24540 MONPAZIER. Mail : gjl@wanadoo.fr Tél : 06.85.11.58.76. **Président Jury arbitres : Nicolas Sigal 06 43 71 27 23**

Article 4. Permanence

La permanence de départ se tiendra le 29 août de 17H à 18H15 Salle Ancien restaurant d'application, place Pasteur à Sarlat la Canéda, rue du Général Leclerc. La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes et coureurs s'effectueront à cette même permanence. **Une caution de 60 € sera demandée pour les dossards et plaques de cadre. Les dossards ne devront pas être pliés, les plaques de cadre ne devront pas être coupées.**

Les transpondeurs perdus ou non rendus seront facturés par la société STS.

La réunion des directeurs sportifs organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement de la FFC en présence des membres du collège des commissaires est fixé à **18H30 à la permanence.**

Article 5. Permanence. Opération de départ

Le quartier où devront stationner les véhicules des équipes et véhicules **techniques se situe place de la Grande Rigaudie. Prière de respecter les lieux.**

La signature des coureurs se fera au car podium sonorisation MDS ligne d'arrivée à partir de 12H30. Appel des coureurs à 13h20 Place Pasteur. Tous les véhicules techniques devront se trouver à 13h20, par ordre au panneau 300 mètres, au niveau de la dérivation d'arrivée. Aucun véhicule prenant le convoi en route ne sera toléré. **Le départ fictif est prévu à 13h30 place Pasteur. Le départ réel sera donné 2.500 km après, au sommet de la côte de la croix d'Allon.**

Article 6. Radio Tour

Toutes les parties prenantes de l'organisation seront munies d'émetteurs-récepteurs ou de récepteurs Fréquence 157.550, prestataire ACP Assistance. Ils seront distribués place Pasteur village départ arrivée. Ces appareils devront être remis immédiatement après l'arrivée au responsable stationné au même endroit.

Article 7. Assistance technique neutre

Le service d'assistance technique est assuré par les véhicules ACP Assistance. Tout dépannage se fera à l'arrêt sur le côté droit (aux concurrents de prendre leurs dispositions

Article 8. Incidents dans les derniers kilomètres

Conformément à l'article 2.6.027 du règlement FFC, les dispositions relatives aux incidents de course dans les derniers kilomètres, ne sont pas applicables à l'épreuve.

Article 9. Ravitaillement

La zone prévue par l'organisation sera délimitée en accord avec le collège des arbitres lors de la réunion des DS.

Article 10. Dérivation

Une dérivation obligatoire est mise en place pour les véhicules des directeurs sportifs, les motos, véhicules suiveurs, 300 mètres à droite avant la ligne d'arrivée. Seuls sont autorisés à franchir la ligne d'arrivée les véhicules suivants : Direction de l'organisation, commissaires, véhicule balai, médecin officiel, (article 2.3.6 du règlement).

Article 11. Délais d'arrivée

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8 % du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le collège des commissaires, en consultation avec l'organisateur. **Tout coureur isolé, pointé à plus de 5 minutes du peloton principal doit s'arrêter et quitter la course**

Article 12. Classements, prix, trophées

Les classements suivants seront établis :

Un classement individuel :

La dotation de l'épreuve conformément au barème FFC s'élève à 1220 € entre les 20 premiers coureurs du classement officiel.

Un classement des points chauds 150 €/3.

Etabli par l'addition des points obtenus au 4ème, 6ème, 8ème, sur la ligne d'arrivée.

La cotation des points : 5-3-2-1 points, respectivement du 1^{er} au 4^{ème} coureur classé.

En cas d'égalité de points, selon l'article 2.3.33 le départage se fera à la place à l'arrivée.

Un classement du MG 150 €/3 au sommet de la côte de la Croix d'Allon même principe, 3ème, 5ème, 7ème tour

En cas d'égalité de points, même principe que pour le classement des points chauds.

Trophée au vainqueur du Km 24.

Des primes pourront être mises en compétition. Les prix et classements annexes seront versés par la FFC.

Article 13. Contrôle médical

Le règlement antidopage de la FFC, s'applique intégralement à la présente épreuve. Les locaux prévus pour les prélèvements (contrôle antidopage) sont situés 1 Avenue du Général Leclerc, local 1^{er} étage près de la permanence.

Article 14. Protocole

Les coureurs suivants doivent se présenter au protocole en tenue de compétition dans un délai de 10 minutes après l'arrivée :

Les trois premiers de l'épreuve. Le 1^{er} du classement général des points chauds. Le 1^{er} du classement général du meilleur grimpeur, le lauréat du Km 24. Les trois premiers du classement général individuel et les **trois premières équipes au classement général de la Coupe de France.**

En cas d'attente trop longue, plus de 10 minutes, la pénalité en vigueur sera appliquée et l'organisateur se réserve le droit de garder les dotations concernées.

Article 15. Pénalités

Le barème de pénalités de la FFC est seul applicable.

Article 16. Sécurité

Les motocyclistes de la gendarmerie nationale, les motards civils licenciés à la FFC, les signaleurs et les gendarmes piétons sont chargés de la sécurité.

La Croix Blanche avec véhicule sanitaire, un médecin, un véhicule balai, suivront la course dans son intégralité, en relais avec le centre de secours Sapeurs-Pompiers de Sarlat.

Pour les secours en cas d'urgence contacter : Hôpital de Sarlat : 05.53.31.75.75. Portable composer le 112.

Responsable sécurité organisation Jacques Ravillon : 06 37 69 75 08

Article 17. Eco responsabilité et lutte contre toutes formes de violences

Cette épreuve est placée sous le signe de l'éco responsabilité : utilisation de papier recyclable, **mise en place d'une zone de déchets** sur le parcours qui sera **délimitée par des panneaux adéquats, protection des sites.**

Présence de véhicules électriques et hybrides pour le transport des arbitres et encadrement, formation à l'écoconduite des chauffeurs etc.

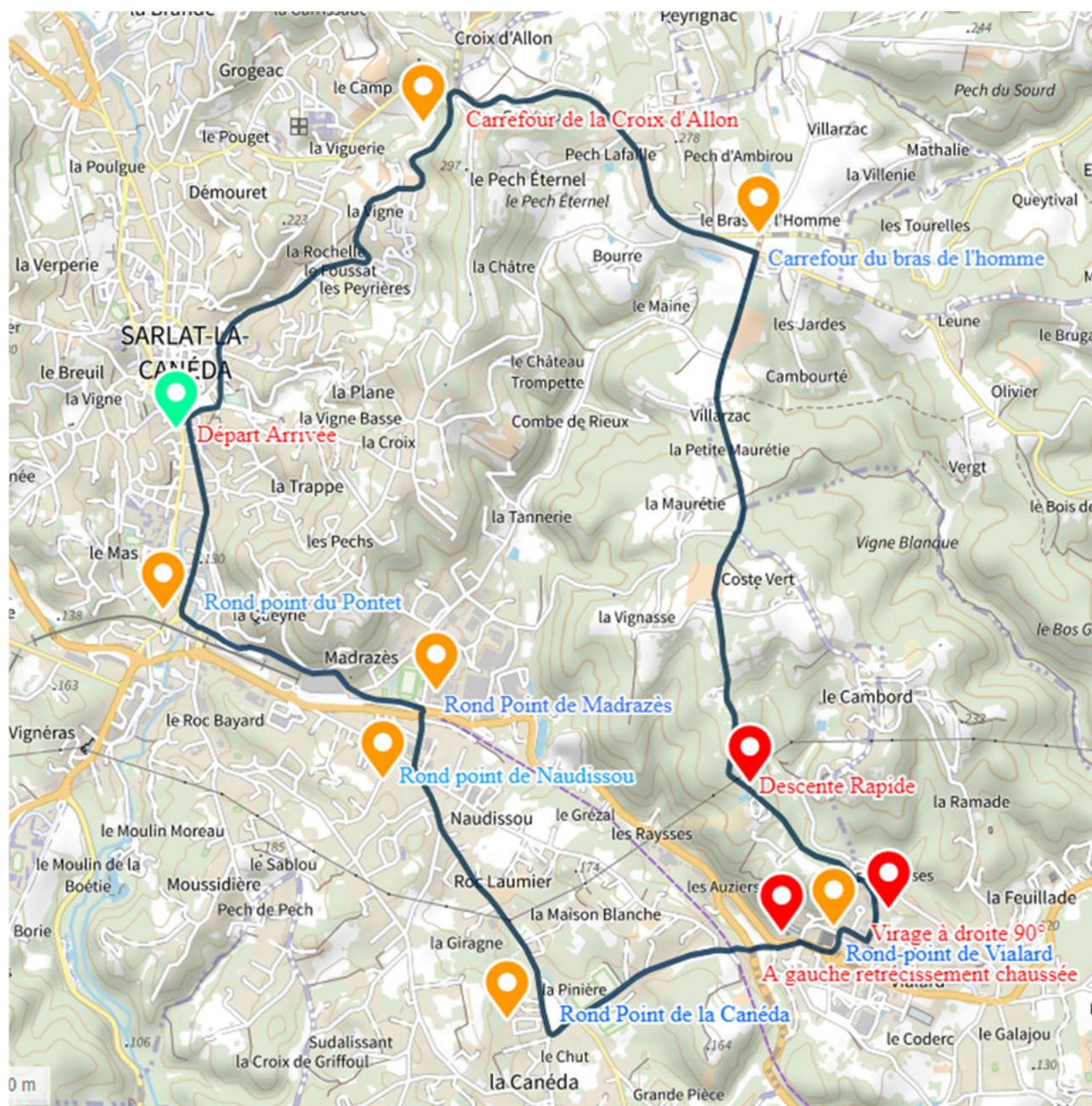
Un référent chargé de déceler toute forme de violence sera désigné par l'organisateur.



1^{er} Grand Prix Féminin de la ville de SARLAT Coupe de France de N2

30^{ème} Tour du Périgord Coupe de France Hommes N3

ORGANISATION VÉLO CLUB MONPAZIÉROIS
avec le concours de la VILLE DE SARLAT



- Circuit de 13,520 kms au départ de la Place PASTEUR à SARLAT
- ✓ Départ 9h00 - Course Dames 6 tours soit 81,120 kms
- ✓ Départ 13h30 - Course Hommes 10 tours soit 135,200 kms

✓ Circuit visible sur : <https://connect.garmin.com/modem/course/64384099>

PROFIL ALTIMÉTRIQUE



Dénivelé positif : 288 m - Dénivelé négatif : -288 m
Pente moyenne : 4 % - Plus forte pente : 15 %

SARLAT de la Coupe de France Dames DN2

Challenge		Km	reste	38 Km/h	36 Km/h	35 Km/h
	SARLAT	0	81	09:00:00	09:00:00	09:00:00
	Carrefour croix d'Allon	2,5	78,62	9:03	9:04	9:04
	Vialard	8,5	72,62	9:13	9:14	9:14
	Madrazès	11,3	69,82	9:17	9:18	9:19
	1er passage	13,5	67,62	9:21	9:22	9:23
	Carrefour croix d'Allon	16	65,12	9:25	9:26	9:27
	Vialard	22	59,12	9:34	9:36	9:37
	Madrazès	24,8	56,32	9:39	9:41	9:42
M.S	2ème passage	27	54,12	9:42	9:45	9:46
	Carrefour croix d'Allon	29,5	51,62	9:46	9:49	9:50
	Vialard	35,5	45,62	9:56	9:59	10:00
	Madrazès	38,3	42,82	10:00	10:03	10:05
	3ème passage	40,5	40,62	10:03	10:07	10:09
M.G	Carrefour croix d'Allon	42,5	38,62	10:07	10:10	10:12
	Vialard	49	32,12	10:17	10:21	10:24
	Madrazès	51,8	29,32	10:21	10:26	10:28
M.S	4ème passage	54	27,12	10:25	10:30	10:32
	Carrefour croix d'Allon	56,5	24,62	10:29	10:34	10:36
	Vialard	62,5	18,62	10:38	10:44	10:47
	Madrazès	65,3	15,82	10:43	10:48	10:51
	5ème passage	67,5	13,62	10:46	10:52	10:55
M.G	Carrefour croix d'Allon	70	11,12	10:50	10:56	11:00
	Vialard	76	5,12	11:00	11:06	11:10
	Madrazès	78,8	2,32	11:04	11:11	11:15
	6ème passage	81,12	0	11:08	11:15	11:19
Arrivée Sarlat		81,12	0	11:08	11:15	11:19

SARLAT Coupe de France N3

Challenge		Km	reste	moy 42 Km/h	40 Km/h	38 Km/h	36Km/h
	SARLAT	0	135,2	13:30:00	13:30:00	13:30:00	13:30:00
	Carrefour croix d'Allon	2,5	132,7	13:33	13:33	13:33	13:34
	Vialard	8,5	126,7	13:42	13:42	13:43	13:44
	Madrazès	11,3	123,9	13:46	13:46	13:47	13:48
	1er passage	13,5	121,7	13:49	13:50	13:51	13:52
	Carrefour croix d'Allon	16	119,2	13:52	13:54	13:55	13:56
	Vialard	22	113,2	14:01	14:03	14:04	14:06
	Madrazès	24,8	110,4	14:05	14:07	14:09	14:11
	2ème passage	27	108,2	14:08	14:10	14:12	14:15
	Carrefour croix d'Allon	29,5	105,7	14:12	14:14	14:16	14:19
	Vialard	35,5	99,7	14:20	14:23	14:26	14:29
	Madrazès	38,3	96,9	14:24	14:27	14:30	14:33
	3ème passage	40,5	94,7	14:27	14:30	14:33	14:37
M.G	Carrefour croix d'Allon	42,5	92,7	14:30	14:33	14:37	14:40
	Vialard	49	86,2	14:40	14:43	14:47	14:51
	Madrazès	51,8	83,4	14:44	14:47	14:51	14:56
M.S	4ème passage	54	81,2	14:47	14:51	14:55	15:00
	Carrefour croix d'Allon	56,5	78,7	14:50	14:54	14:59	15:04
	Vialard	62,5	72,7	14:59	15:03	15:08	15:14
	Madrazès	65,3	69,9	15:03	15:07	15:13	15:18
	5ème passage	67,5	67,7	15:06	15:11	15:16	15:22
M.G	Carrefour croix d'Allon	70	65,2	15:10	15:15	15:20	15:26
	Vialard	76	59,2	15:18	15:24	15:30	15:36
	Madrazès	78,8	56,4	15:22	15:28	15:34	15:41
M.S	6ème passage	81	54,2	15:25	15:31	15:37	15:45
	Carrefour croix d'Allon	83,5	51,7	15:29	15:35	15:41	15:49
	Vialard	89,5	45,7	15:37	15:44	15:51	15:59
	Madrazès	92,3	42,9	15:41	15:48	15:55	16:03
	7ème Passage	94,5	40,7	15:45	15:51	15:59	16:07
M.G	Carrefour croix d'Allon	97	38,2	15:48	15:55	16:03	16:11
	Vialard	103	32,2	15:57	16:04	16:12	16:21
	Madrazès	105,8	29,4	16:01	16:08	16:17	16:26
M.S	8ème passage	108	27,2	16:04	16:12	16:20	16:30
	Carrefour croix d'Allon	110,5	24,7	16:07	16:15	16:24	16:34
	Vialard	116,5	18,7	16:16	16:24	16:33	16:44
	Madrazès	119,3	15,9	16:20	16:28	16:38	16:48
	9ème passage	121,5	13,7	16:23	16:32	16:41	16:52
	Carrefour croix d'Allon	124	11,2	16:27	16:36	16:45	16:56
	Vialard	130	5,2	16:35	16:45	16:55	17:06
	Madrazès	133,8	1,4	16:41	16:50	17:01	17:13
	10ème passage	135,2	0	16:43	16:52	17:03	17:15
	Arrivée SARLAT	135,2	0	16:43	16:52	17:03	17:15

PERMANENCES DIVERS

Horaires samedi 29 août :

Permanence commune: 17h30 à 18h15 : Distribution dossards et plaques de cadres, salle ancien restaurant d'application Place Pasteur sur le site.

18h30 : Réunion directeurs sportifs même endroit

Horaires dimanche 30 août :

8h: Signatures équipes Dames au podium

9h : Départ 1^{er} Grand Prix Féminin de la Ville de Sarlat.

Cérémonie protocolaire Podium Place Pasteur

12h30 : Signatures équipes Hommes au podium

13h30 : Départ 30^{ème} Tour du Périgord

Cérémonie protocolaire au podium Place Pasteur

Permanence arrivée : Classements, restitution transpondeurs, plaques de cadres et dossards

Officiels arbitrage

Présidente jury Dames: Cyrielle Servat : 06 89 13 92 18

Hommes : Nicolas Sigal : 06 43 71 27 23

Arbitres : Didier Tiffon, Cyrielle Servat (Dames), Nicolas Sigal (Hommes)

Juge arrivée : Stéphane Reimherr

Arbitres motos : Sophie Lavaud, Daniel Bellantonio

Arbitre véhicule balai : Didier Rougier

Informatique : STS Sport Mélanie Combes : 06 25 00 18 37

Secours : Croix Blanche : 06 45 86 61 99

Médecin : Alaeddine Ben M'Rad : 06 07 83 43 48

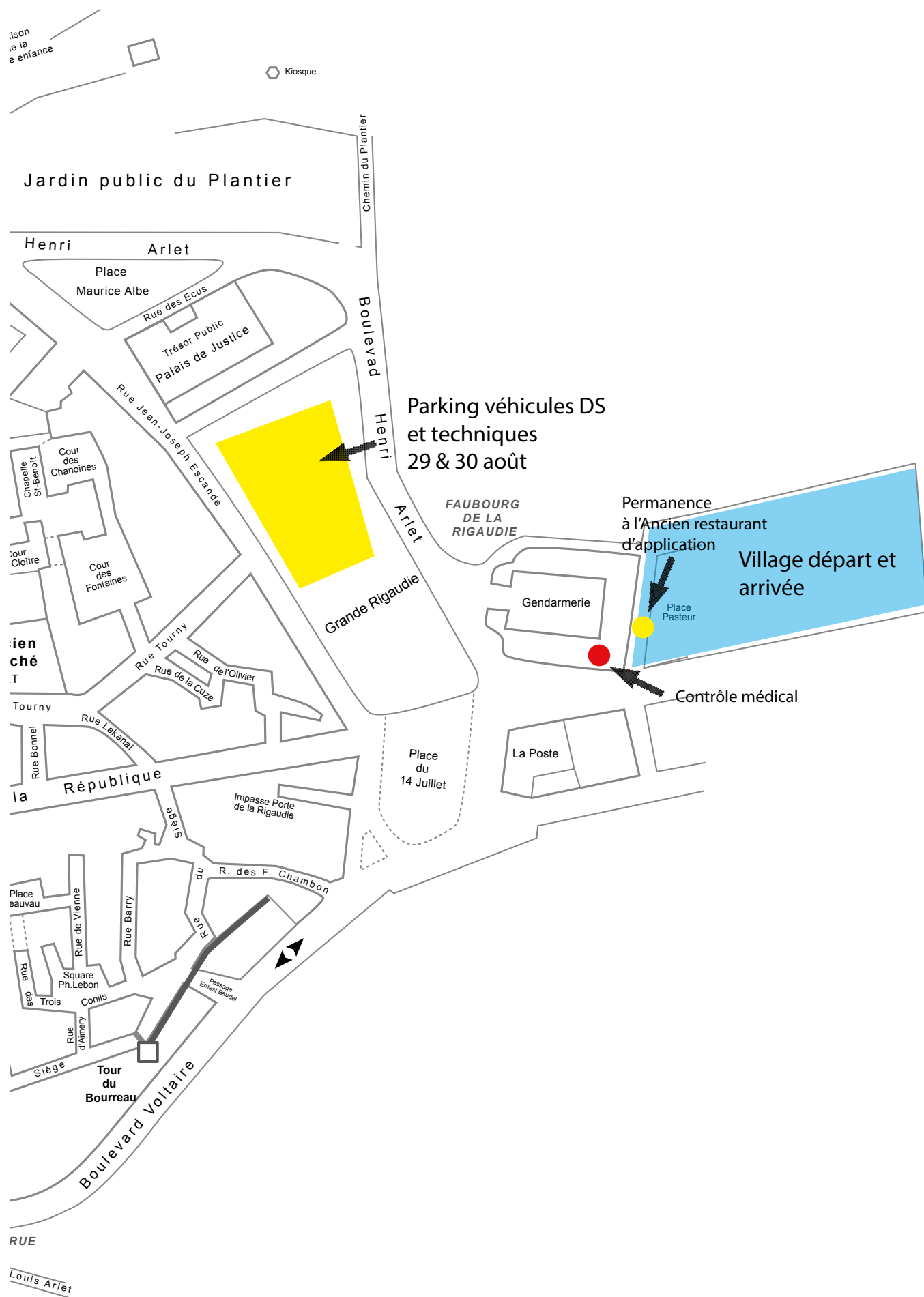
Renseignements VC Monpazier organisation :

Jean-Louis Gauthier Président : 06 85 11 58 76 gjl@wanadoo.fr

Jacques Ravillon vice-président délégué sécurité : 06 37 69 75 08

Dominique Gauthier **PC** : 06 22 44 49 07

Secrétariat général : Jean-Marie Delmon : 06 86 15 81 48 et Yoan Monribot : 06 60 41 29 52



Grand Prix féminin et Tour du Périgord Sarlat 31 août

LISTE HEBERGEMENTS

➔ Auberge des Platanes	La Roque Gageac	0553295158
➔ Hôtel-Restaurant Les Arcades	Sarlat	0553593700
➔ <i>Abbyss Hôtel</i>	Sarlat	0553308550
➔ Hôtel L'Oustal	Vezac	0553295421
➔ Le Relais des 5 châteaux	Vézac	0553303072
➔ Hostellerie Maleville	Beynac	0553295006
➔ Hôtel Le Pech de Malet	Vitrac	0553281482
➔ Hôtel-Restaurant l'Embuscade	Sainte Nathalène	0553592218
➔ Auberge la Ferme Fleurie	La Roque Gageac	0553283339
➔ Domaine de Pech Mortier	Marcillac Saint Quentin	0553283588
➔ Le Jardin de Clélia	Sarlat	0553285632
➔ Domaine de Bardenat	Marquay	0672157398
➔ Hôtel Bon Encontre	Sarlat	0553595955
➔ <i>Albizia Hôtel</i>	Sarlat	0553591060
➔ Hôtel Le Clos Roussillon	Vitrac	0553281300
➔ Hôtel des Récollets	Sarlat	0553313600
➔ Hôtel-Restaurant La Couleuvrine	Sarlat	0553592780
➔ Hôtel-Restaurant La Treille	Vitrac	0553283319
➔ <i>Hôtel Altica</i>	Sarlat	0553281800
➔ <i>Hôtel Ibis</i>	Sarlat	0553303333
➔ Hôtel Saint Albert	Sarlat	0553315555
➔ Hôtel La Condamine	Marquay	0553296408
➔ Hôtel-Restaurant Le Périgord	La Roque Gageac	0553283655
➔ Hôtel Le Madrigal	Sarlat	0553592198
➔ Hôtel Montaigne	Sarlat	0553319388
➔ Hôtel La Pagézie	Sarlat	0553593173
➔ Hostellerie La Verperie	Sarlat	0553590020
➔ Hôtel-Restaurant Plaisance	Vitrac	0553313939
➔ L'Etape des Peupliers	Sarlat	0553590353

Camping Uttoppia rue Jean Gabin Sarlat 05 53 59 05 84

Camping le Montant [05 53 59 18 50](tel:0553591850)
+ autres campings sur tout le secteur.

Offices de tourisme :

Sarlat : 05 53 31 45 45
Les Eyzies de Tayac : 05 53 51 82 60
Daglan : 05 53 29 88 84
Domme : 05 53 31 71 00

ZONE PIÉTONNE :

Du 1^{er} Juin au 30 Septembre (de 11 h à 24 h) dans la Cité Médiévale.

(Le reste de l'année : zone semi-piétonne.)

Rue Fénélon, rue Victor Hugo et rue de la République :
en Juillet - Août seulement.

P Parking payant

P Parking gratuit

150 Nombre de places

J Situation de nos annonceurs

J Emplacement handicapés

P Parking motos

MOTOS

WC accessibles uniquement aux hommes

WC mixtes

A Ecoles

P Parking bus

Hot Spot
Connexion Wifi (gratuite)

9

Gendarmerie
Sous-Préfecture

10

11

12

